



Responsables ensemble dans l'action

Cotisation de membre SNCEA 2012

Fiche à retourner
impérativement

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable : Fax :

Adresse mail :

Né(e) le : A :

Branche d'activité : Entreprise :

Mandats (DP, DS, CE, CCE, DSC, RS, RSS, CHSCT) :

Autres Mandats (délégué MSA, UD, UR prud'hommes, Fr Agro, etc) :

J'adhère au SNCEA et je joins mon règlement par :

Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du **SNCEA**

Carte bancaire - Merci de préciser le fractionnement : 1 fois 4 fois

Numéro de CB : / / / / Expire le /

Code Sécurité (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire) :

Prélèvement bancaire en 4 fois comme l'année dernière (merci de nous retourner un RIB si vous avez changé de coordonnées bancaires)

Date et signature obligatoires : / /

Actifs/Retraités Salaire Brut Annuel	Cotisations	Cochez
1ère Année-Nouvel Adhérent	60 €	
Inférieur à 18 500 €	107 €	
De 18 501 à 27 000 €	144 €	
De 27 001 à 35 000 €	192 €	
De 35 001€ à 42 000 €	242 €	
Supérieur à 42 001 €	290 €	
Retraités	107 €	

Les informations seront utilisées conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978
Nous vous garantissons la confidentialité de votre adhésion

La cotisation syndicale est déductible du montant de votre impôt à hauteur de 66%
En plus de votre carte syndicale CFE/CGC, vous recevrez le «Courrier du SNCEA» et «L'Agro»
tous les trimestres ainsi que le mensuel «Encadrement Magazine»

Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles

Le SNCEA/CFE-CGC a pour objectif de défendre les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des salariés parmi lesquels : les techniciens, les agents de maîtrise et les cadres et de promouvoir leurs aspirations.

Bien loin de s'en tenir à des préoccupations catégorielles, le syndicat se veut au service de l'intérêt général. *Responsables ensemble dans l'action.*

Le SNCEA/CFE-CGC accompagne tous les salariés de la production agricole de votre embauche à la prise de responsabilité jusqu'à votre retraite et au-delà.

Indépendant et de nature strictement syndicale, il n'est assujéti à aucun parti politique

Le SNCEA/CFE-CGC est le seul syndicat de la production agricole et reconnu comme tel

Actions du SNCEA/CFE-CGC en dehors de l'entreprise

Santé :

Représentation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT)...

Retraite et Prévoyance :

Représentation à la Caisse de Retraite Complémentaire des Cadres de l'Agriculture (CRCCA), Caisse de Prévoyance des Cadres d'Entreprises Agricoles (CPCEA)...

Prud'hommes Sections Agricoles et Encadrement

Négociations de Branches :

Négociations conventions collectives, complémentaire santé, conditions de travail, décès, invalidité, salaire, prévoyance...

Emploi :

Association Nationale Emploi Formation en Agriculture (ANEFA), Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (APECITA)...

Formation : FAFSEA

Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) et Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) : défense individuelle dans la section encadrement

Actions du SNCEA/CFE-CGC dans l'entreprise

Par vos représentants :

Délégué Syndical
Représentant Syndical du Comité d'Entreprise
Elu Comité d'Entreprise
Elu Comité Central
Elu Délégué du Personnel
Elu Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT)

Accords d'entreprises :

Négociation annuelle obligatoire sur les salaires.
Négociation sur les conditions de travail, temps de travail, intéressement, participation, DIF, CIF, prévoyance ...

Vous serez entendus et défendus :

Recours au délégué syndical, délégués du personnel, conseiller du salarié...
Assistance juridique individuelle et collective (important : nous contacter avant toute démarche)

A votre écoute :

Toute l'équipe du SNCEA/CFE-CGC reste en permanence à votre écoute pour vous conseiller et vous guider